



- Zones urbaines**
- UA Zone urbaine représentant le centre ville dense
  - UB Zone urbaine correspondant aux centres anciens
  - UC Zone urbaine entre l'enceinte urbaine et Guibray
  - UD Zone urbaine de faible densité de maisons individuelles
  - UE Zone urbaine d'activités industrielles, artisanales et commerciales
  - UH Zone urbaine caractérisant les équipements hospitaliers
  - UT Zone urbaine caractérisant le château de Falaise et sa mise en valeur
- Zones à urbaniser**
- 1AU Zone d'urbanisation future
  - 1AU<sub>p</sub> Secteur non équipé à urbaniser avec un équipement public
  - 2AU Zone non équipée destinée à être urbanisée à long terme
  - 1AU<sub>e</sub> Zone à urbaniser réservée aux équipements publics, activités commerciales et artisanales
  - 2AU<sub>e</sub> Zone à urbaniser à long terme réservée aux équipements publics, activités commerciales et artisanales
- Zone agricole**
- A Zone agricole
- Zones naturelles et forestières**
- N Zone naturelle ou forestière
  - Ng Secteur réservé aux terrains des gens du voyage
  - Ns Secteur identifiant la station d'épuration
  - Nu Secteur pouvant admettre des activités touristiques et culturelles
- Autres symboles :**
- Espace Boisé Classé à protéger ou créer
  - Élément identifié au titre de la Loi Paysage (art L123-1-7 CU)
  - Emplacement réservé
  - 1 Espaces verts
  - 2 Création d'une liaison piétonne
  - 3 Parking
  - Voies repérées en application de l'article L.151-16 du Code de de l'Urbanisme : préservation et développement de la diversité commerciale

Département du CALVADOS (14)

Ville de **FALAISE**

**Plan Local d'Urbanisme**

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Révision du POS et transformation en PLU: le 13/12/2010  
 Modification n°1 et révision n°1 : le 03/09/2012  
 Modification n°2 : le 14/10/2013  
 Modification simplifiée n°1 : le 19 avril 2018  
 Modification simplifiée n°2 : le 29 septembre 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 20 février 2025.  
 Le Président

**Reglement graphique**